

pour 100. Faux. 35 pour 100 ; hoes, droit de 35 pour 100, réduit à 18½ ; fourches, 35 pour 100,, réduit à 18½ ; pelles et bèches, 35 pour 100, réduit à 26½ ; forêts pour plantage de poteaux. 35 pour 100, réduit à 18½.

Or, ce sont là des articles dont les cultivateurs des Territoires du Nord-Ouest doivent se servir tous les jours ; ils en achètent constamment. En conséquence, il leur importe plus que les droits soient réduits sur ces articles plutôt que sur ceux mentionnés l'autre jour par l'honorable député, tels que les leviers, les ressorts et les essieux.

L'honorable député a essayé de prouver, l'autre jour, que les habitants du Nord-Ouest—je suppose que c'est d'eux qu'il parlait—n'importent presque pas d'articles de la Grande-Bretagne, mais que la plus grande partie leur vient des Etats-Unis. J'ai ici une liste empruntée aux Tableaux du Commerce et de la Navigation, laquelle indique les marchandises importées d'Angleterre en vertu du tarif privilégié :

Tissus de laine—	
D'Angleterre.....	\$2,208,300
Des Etats-Unis.....	26,847
Fil de laine—	
	Lbs.
D'Angleterre.....	120,525
Des Etats-Unis.....	2,124
Châles—	
D'Angleterre.....	\$42,642
Des Etats-Unis.....	2,068
Chaussettes et bas— Douzaines de paires.	
D'Angleterre.....	260,666
(Droit acquitté sur ces articles, \$136,070.09.)	
Des Etats-Unis.....	10,885

M. DAVIN : Mais il s'agit ici du tarif de préférence. Je demande qu'il me soit permis d'attirer l'attention de l'honorable député...

M. L'ORATEUR : Je dois réellement demander à l'honorable député d'Assiniboïa de ne pas interrompre l'honorable député qui a la parole. L'honorable député, je crois, a parlé pendant quelque temps, l'autre jour, sans être beaucoup interrompu.

Une VOIX : Non.

M. L'ORATEUR : Que ce soit le cas, ou non, l'honorable député sait très bien en quoi consistent les règlements.

M. DAVIS : Nous avons importé d'Angleterre 260,666 douzaines de paires de chaussettes et de bas, sur lesquelles nous avons acquitté des droits s'élevant à \$136,070.09 ; nous n'avons importé que 10,885 douzaines de paires des Etats-Unis. On verra que la plus grande partie des articles employés par les cultivateurs des territoires du Nord-Ouest viennent de la Grande-Bretagne, et qu'ils sont ainsi sujets à la clause de préférence du tarif.

J'ai ici une autre petite liste des marchandises importées de la Grande-Bretagne en vertu du tarif de préférence. Fil sur bobines : articles achetés constamment par les cultivateurs des territoires du Nord-Ouest. Je sais cela, parce que je fais moi-même le commerce, et nous en vendons en

quantité énorme. Nous vendrions une tonne de fil sur bobines là où nous ne vendrions pas un seul levier au Nord-Ouest. Nous en avons importé pour \$276,303 de la Grande-Bretagne, sur lesquels nous avons acquitté des droits s'élevant à \$60,451.93. Nous en avons importé seulement pour \$72,193 des Etats-Unis, sur lesquels les droits n'ont été que de \$18,048.50. Ainsi, il semble que nous importons d'Angleterre la plus grande partie de ce fil, qui est par conséquent soumis à cette clause de préférence du tarif.

Prenons maintenant les tissus de coton imprimés. L'honorable député a parlé longtemps des cotonnades pendant son discours de vendredi, mais il n'a pas du tout touché à cet article. Nous employons dans chaque famille par toute la Confédération des tissus de coton imprimés, ou en d'autres termes ce que nous appelons des indiennes. Nous en avons importé 20,491,128 verges de la Grande-Bretagne.

M. DAVIN : L'honorable député dénature mes paroles, M. l'Orateur. J'en appelle aux règlements.

M. L'ORATEUR : L'honorable député en appelle aux règlements.

M. DAVIN : Voici : l'honorable député dit que je n'ai pas parlé de ces tissus imprimés. Je dis que j'en ai parlé spécialement, et j'ai attiré l'attention sur le chiffre des importations.

M. DAVIS : Je dis, M. l'Orateur, que la valeur de ces tissus imprimés importés de la Grande-Bretagne a été de \$1,698,758, et que les droits perçus sur ces articles ont été de \$522,522.06, de sorte que la plus grande partie en vient d'Angleterre et se trouve ainsi soumise à la clause de préférence du tarif.

L'honorable député d'Assiniboïa-ouest ne niera pas, je crois, qu'il a parlé de l'article des mouchoirs. J'ai lu son discours de vendredi, et je crois qu'il a dit quelque chose au sujet des mouchoirs. L'année dernière, nous avons importé de la Grande-Bretagne pour une valeur de \$93,804 de mouchoirs, et des Etats-Unis, pour \$1,610, de sorte que la plus grande partie de nos importations est venue de la Grande-Bretagne, et la clause de préférence insérée dans le tarif s'y applique donc.

L'honorable député d'Assiniboïa-ouest et d'autres membres de la gauche, M. l'Orateur, voudraient nous faire croire que le pays s'en va à la ruine. Mais je puis leur dire qu'ils se trompent. Ce n'est pas le pays qui s'en va à la ruine, mais leur propre parti. Ce n'est pas la première session que je siége en cette Chambre, mais j'y ai siégé durant les deux dernières sessions, et j'ai écouté chaque jour ces honorables messieurs. Ils font entendre le même cri, la même vieille histoire, la même accusation de promesses violées. J'examine cette question comme doit l'examiner un homme du Nord-Ouest, et